



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 21101

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des porteurs d'emprunts russes. Le Gouvernement s'était formellement engagé à proposer au Parlement, lors de la discussion du projet de loi de finances 1999, la rémunération des sommes versées par l'Etat russe sur le compte d'affectation spéciale n° 905-31, ouvert dans les écritures du Trésor, sous l'intitulé : Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie. Les porteurs d'emprunts russes sont surpris de ne pas voir de dispositions envisageant cette mesure dans le texte de loi. Il lui demande de quelle façon il pense mettre en oeuvre les mesures annoncées afin qu'elles soient suivies d'effet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est effectivement engagé à ce que le montant de l'indemnisation, permise par les accords franco-russes et qui sera versée aux personnes titulaires d'emprunts russes ou victimes de spoliation, soit augmentée d'une somme correspondant aux intérêts que représente le placement des sommes versées par la Russie, depuis leur réception par la France jusqu'au versement aux bénéficiaires de l'indemnisation. Cet engagement sera tenu. Il sera transcrit, le moment venu, dans une prochaine loi de finances.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21101

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5970

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 45